



Vol à l'arraché à barcelone

Par **rub81**, le **27/08/2018** à **17:47**

bonjour,

on a volé le sac de ma fille à barcelone vendredi soir après l'avoir bousculé. le voleur s'est enfui en courant;, l'ami de ma fille lui a couru après et a été arrêté par 2 individus. la police rapidement sur place a arrêté les 2 individus. seule la carte d'identité a été retrouvée et ramener à ma fille par la police. Où on ne sait pas.

ce matin, elle était convoquée au tribunal où un seul garçon était présent. on lui a demandé si elle reconnaissait son agresseur, elle a bien dit que ce n'était pas lui qui avait volé mais celui qui avait empêché son ami de courser le voleur. seules les questions à ma fille étaient en français, tout le reste en espagnol. on lui a demandé si elle voulait être indemnisée par cet individu, elle a répondu bêtement non, il n'était pas le voleur. peut-on revenir sur cette décision? ma fille n'était représentée par personne, pas d'avocat, aucune explication de ce qui serait dit dans ce tribunal. on lui a quand même volé un sac à main avec son portable, un Iphone l'avant dernier, qui lui a coûté plus de 700 euros, son permis, carte bancaire, carte étudiante, carte de métro et un peu de liquide. On lui a dit qu'elle recevrait une convocation pour le procès mais qu'elle ne serait pas obligée d'y être. merci pour votre aide

Par **morobar**, le **28/08/2018** à **08:28**

Bonjour,

Votre fille n'a pas besoin d'aide, elle a refusé toute indemnisation et nié la reconnaissance de l'agresseur.

Le bon sens aurait commandé le rapprochement avec les services consulaires français, qui auraient conseillé votre fille sur les moyens et coûts éventuels de défense devant les juridictions espagnoles.